

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : A. Brault / G.Bouat / B. Buosi / M. Vachetta / C. Maugiron.

Excusé : A. Remli / D. Marchal / D. Guillard.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

rappel matchs et entrainement port obligatoire du masque



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

HORAIRE DES MATCHS SENIORS

Devant la nécessité de respecter au mieux les dispositions sanitaires, le district a pris la décision de programmer les rencontres à 15H30, pour le match principal et à 12H30 les levers de rideau, ceci jusqu'au 25 Octobre. Dans le cas où se déroulerait un seul match principal, le club recevant pourra programmer sa rencontre à 15H00, ceci par demande par FOOT-CLUB.

U10 /U11

RAPPEL : Seulement trois U9 sont autorisées à évoluer en U10.

- ❖ Les plateaux paraîtront fin de cette semaine ou la semaine prochaine.
- ❖ Les retardataires sont priés de transmettre par mail à la commission leur inscription.

Responsable : Claude MAUGIRON : 07-77-20-71-86.

U13

Courrier de Saint Geoire en Valdaine : Nécessaire fait
Responsable : D. Guillard 06.87.34.22.88

U15

Courrier Clubs : USVO Grenoble, Crolles Bernin, St Siméon de Bressieux, RO-Claix, Brézins, Touvet la Terrasse.

Touvet la Terrasse : Pas d'équipe pour la saison 2020/2021.

Brézins, St Siméon de Bressieux : Transmis aux règlements.

D3 Poule B : Intégrer USVO 2 en lieu et place de l'exempt 3.

D3 Poule D : intégrer Crolles Bernin 3 en lieu et place de l'exempt 4.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

Courrier de Saint Geoire en Valdaine: Nécessaire fait.

Courrier de Claix Foot et Saint Joseph de Rivière: Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

Demande de Ver Sau ; Ce club demande à évoluer en D2. La commission valide cette demande et remplace cette équipe par St Marcellin ; La commission à effectuer l'inversion des deux équipes dans les calendriers.

Courrier de Cessieu : Il sera possible de procéder à l'alternance en 2° phase.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

D2 : Composition des 2 poules

Poule A : ASIEG, Crolles, 2 Rochers, Pontcharra, Jarrie-Champ, Manival 2, Moirans, Pont de Claix, Sassenage, St Martin d'Hères, St Paul de Varces, Ver Sau, Goncelin.

Poule B : Cessieu, Charvieu, MOS 3R, Nivolas, St André Le Gaz, La Sure, Tignieu-Jameyzieu, Tour St Clair, Vallée de l'Hien, Vallée du Guiers, ECBF, St Marcellin 2.

Responsable G.BOUAT, tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Courriers :

TURCS DE LA VERPILLIERE : Suite au forfait général du club du BOUCHAGE / PASSINS la commission a écrit au PV N° 490 que la poule restait inchangée.

Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

CREYS-MORESTEL : La commission prend note que votre équipe seniors 1 jouera le dimanche et non le samedi soir (erreur de la commission).

F.C DES COLLINES : Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

O. NORD DAUPHINE : Si vos plannings sont saisis dans Foot Club, il n'est pas utile de les transmettre par mail à la commission sportive

CLAIX FOOT : La commission enregistre votre demande catégorie vétérans.

AS CESSIEU : La commission ne répond pas aux mails personnels. Veuillez utiliser la boîte mail officielle du club.

D5 : Composition des poules

Poule A : Abbaye, Champagnier 2, Claix 2, 4 Montagnes, St Georges de Commiers 2, St Martin Hères 3, Sud Isère 2, Grenoble Dauphiné, Versoud 2, Villeneuve 2.

Poule B : Chatte 2, FC 2 A 2, Moirans 2, Sassenage 3, 2, St Lattier 2, St Siméon 2, Tullins 2, UOP 2, Vourey 1, Voiron_Moirans, St Antoine 2.

Poule C : Bizones 2, BOSS 2, Chabons 2, Commelle, ECBF 2, LCA Foot 2, Oyeu 2, St Hilaire de la Côte 2, Vourey 2, St Joseph de Rivière.

Poule D : ASCOL 2, Batie Montgascon 3, Cassolard Passageois 2, Corbelin 2, Dolomieu 3, Les Avenières 2, St Geoire 2, Velanne 2, Chirens 2, Virieu Valondras.

Poule E Bourgoin ASP 2, Cessieu 2, Balmes NI 3, Corbelin 3, Nivolas 2, Ruy 3, St André 3, Tignieu 2, Unifot 3, Vallée Hien 3.

Poule F : Agnin 2, Artas Charantonay, Beaurepaire 2, Beauvoir 2, Cheyssieu 2, Collines 2, Estrablin 3, Eyzin St Sorlin 2, MOS 3R 4, Turcs de la Verpillère 2, Varèze 3.

RESPONSABLE M. VACHETTA : **06.25.25.31.32**

Le Président
Michel VACHETTA